



BCPST

Inscriptions universitaires 2025-2026

La loi de juillet 2013 impose à tout étudiant inscrit en CPGE de procéder à une inscription parallèle dans une université ayant signé une convention avec le lycée de scolarité en CPGE.

Cette inscription donne accès à certaines ressources de l'université (bibliothèque universitaire, etc.), et l'étudiant n'a bien entendu pas à venir en cours à l'université en question. La convention organise les modalités de réorientation possibles pour l'étudiant.

Le lycée Prévert a signé des conventions avec trois universités franciliennes : l'UVSQ, PARIS-SACLAY, et SORBONNE UNIVERSITE. L'inscription, obligatoire, peut être réalisée dans l'une de ces trois universités, au choix de l'étudiant.

L'inscription doit obligatoirement être effectuée **AVANT FIN OCTOBRE**, et l'étudiant doit obligatoirement fournir une preuve d'inscription à l'administration du lycée (contact-sup@ljp-boulogne.fr ou bcpst@ljp-boulogne.fr)

Points communs entre toutes les conventions :

- **Possibilités de réorientation** en fin du 1^{er} semestre (*attention : cette possibilité n'est ouverte qu'à des dates bien précises*), en fin de BCPST1, en fin de BCPST2.
- L'université d'accueil, sur la base de ces ECTS et de l'étude du dossier scolaire en BCPST réunit une commission mixte (Sorbonne et UVSQ) qui peut **soit accepter** l'équivalence proposée (et valider alors les ECTS, avec inscription dans la classe supérieure : L2 après une BCPST1, L3 après une BCPST2), **soit la refuser** et proposer une inscription au même niveau universitaire. Dans le cas de Paris-Saclay, l'étude du dossier par l'université se fait avant le conseil de classe, qui entérine le consensus atteint.

ATTENTION aux « idées reçues » : il n'y a jamais d'automatisme de l'équivalence !

- Dans toutes les conventions, l'étudiant a accès aux **ressources de base de l'université** : bibliothèque universitaire (des Licences), service médical, service d'aide à l'orientation, ressources numériques de l'université.

Le montant des **droits d'inscription** est le même pour toutes les universités : Il s'agit d'un montant fixé par le gouvernement, qui peut changer chaque année (*178 € pour 2026-2027*). Les étudiants boursiers ne paient pas de droits d'inscription.

Une **attestation de cotisation CVEC** (ou d'exonération pour les boursiers) doit obligatoirement être jointe au dossier d'inscription en cumulatif. Chaque étudiant a déjà dû pour cela se rendre (pendant les vacances) sur le site Internet dédié à la cotisation CVEC (site national) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Sinon, il faut le faire rapidement !

BCPST1 : les modalités d'inscription varient selon les universités.

BCPST2 : il s'agit d'une ré-inscription !

COMPARATIF	PARIS-SACLAY	UVSQ	SORBONNE UNIVERSITE)
Site Internet	http://www.universite-paris-saclay.fr/	www.uvsq.fr	https://www.sorbonne-universite.fr
Réorientation fin de S1	demande à faire courant décembre ; équivalence obtenue après décision du conseil de classe, sur avis de l'université Paris-Saclay	demande à faire courant décembre. Si réussite des examens de S2, alors S1 acquis par validation des acquis	demande à faire début décembre et soumise à acceptation par l'université. Année de L1 acquise si validation du S2 à l'université.
Validations L1 ou L2	équivalence obtenue après décision du conseil de classe, sur avis de l'université Paris-Saclay	dossier à faire courant juin. Une commission mixte se réunit mi-juillet afin de décider de la validation ou non de l'équivalence proposée (ou pas) par le conseil de classe ; l'étudiant peut procéder à son inscription à l'UVSQ après cette commission, donc pendant la deuxième quinzaine de juillet.	pré-demande à faire en ligne début juin, puis dossier à déposer au lycée fin juin ; une commission étudie le dossier (constitué essentiellement des bulletins semestriels) et propose soit de valider l'année, soit une inscription à niveau équivalent.
Inscription (grandes lignes) <i>Voir aussi site de la prépa</i>	Informations et procédure à consulter sur : https://ecandidat.universite-paris-saclay.fr/ecandidat/#!accueilView Choisir « L1 STS Cumulatifs » Procédure en 2 temps : pré-inscription en ligne, puis inscription administrative en ligne (et dépôt des pièces justificatives en ligne)	Pré-candidature en ligne : https://e-candidat.uvsq.fr/candidatures#!accueilView (choisir « CPGE 1 ère année BCPST – inscription en L1 Portail Chimie-Sciences de la Vie (CB) ») Puis finalisation de la candidature en ligne, après validation (mail reçu sous 24h) par l'UVSQ (inscription administrative en ligne).	Informations et procédure à consulter sur : https://sciences.sorbonne-universite.fr/formation-sciences/candidatures-et-inscriptions/cumulatifs-cpge/inscription-des-cumulatifs-cpge Sélectionner le Centre de Candidature Faculté des Sciences et Ingénierie-Elèves CPGE/en Cumulatif Procédure en 2 temps : pré-inscription en ligne, puis inscription administrative en ligne
Dates d'inscription officielles	15 septembre → 30 octobre pour pré-candidature → 30 novembre pour finalisation du dossier	1 septembre → 15 novembre pour pré-candidature → 15 décembre pour finalisation du dossier	1 octobre → 31 octobre pour pré-inscription → 30 novembre pour finalisation du dossier
Certificat à fourni ?	OUI : certificat à fournir à Administration du lycée et à M. Touzé (contact-sup@ljp-boulogne.fr)		
Localisation	Orsay, campus d'Orsay et Paris-Saclay (plateau de Saclay) Contact : scolarite.sciences@universite-paris-saclay.fr	45 avenue des Etats-Unis, 78000 Versailles Contact : cpge.sciences@uvsq.fr	Campus de Jussieu, Paris 5° sciences-sgfi-scolarite@sorbonne-universite.fr
Transports	RER B : Orsay ou Bures RER B : Massy-Palaiseau + bus en site propre	Francilien : Versailles-Montreuil RER C : Versailles-rive-gauche ou Versailles-chantiers	Métro : lignes 7 et 10, arrêt Jussieu
Parcours « habituels »	L1 : portail BCST (Biologie Chimie Sciences de la Terre) L2 : Biologie, Biologie et Chimie, Physique et Chimie, Sciences de la Terre, Chimie L3 : Biologie Santé, Biologie des Organismes et Evolution, SVT (Biologie Enseignement), SEM (Sciences éducation 1er degré)	Sciences de la Vie ; Sciences de la Vie et de la Terre	L1 parcours BGC Biologie-Géosciences-Chimie, Sciences du Vivant, Sciences de la Terre
Parcours spécifiques L1-L2	L2 Bio+ (préparation au magistère de biotechnologie) Doubles Licences (Physique-Géologie et Biologie-Chimie en particulier)	Doubles licences Chimie-Biologie, Sciences de la Vie-Informatique (à partir du S2)	possibilité de compléter une discipline majeure par une discipline mineure, ou de faire une double licence (avec un parcours dit exigeant à 36 ECTS par semestre)
Prépa concours B	Bioconcours (classe commune B-ENV et B-ENSA)	<i>uniquement concours ENSI (physique-chimie)</i>	L2 (préparation + DS) et L3 (DS) (classes séparées B-ENV et B-ENSA)
Parcours spécifiques post-BCPST	Magistère (L3 à M2) de Biotechnologie (+ Magistère de Physico-Chimie fondamentale) Préparation à l'agrégation SV-STU et au CAPES SVT		Préparation à l'agrégation SV-STU et au CAPES SVT
	Université Paris-Saclay (Masters en commun)		